

12 sept. 2012 **PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS**  
**MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Weedon, dûment convoquée tel que stipulé à l'article 153 du code municipal, tenue au complexe municipal, mercredi, le 12 septembre 2012 à 17h00.

Sont présents :

Monsieur le maire :	Jean-Claude Dumas
Mesdames les conseillères:	Renée-Claude Leroux
	Lisette Traversy
Messieurs les conseillers :	Raynald Breton
	Julio Carrier
	Réjean Giard

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Marc Lavertu est absent.

Monsieur Émile Royer, directeur général / secrétaire-trésorier, est présent et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

**#1 OUVERTURE DE LA SEANCE**

Le maire, Monsieur Jean-Claude Dumas, ouvre la séance à 17h00 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

**#2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Financement Règlement #2009-008 (PRECO) et refinancement du Règlement #2005-007
  - 3.1 Courte échéance
  - 3.2 Prolongation
  - 3.3 Adjudication d'une émission d'obligation
  - 3.4 Concordance
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

**2012-180** IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit et est adopté.

**#3 FINANCEMENT PRECO ET REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT #2005-007**

**#3.1 COURTE ÉCHÉANCE**

**2012-181** IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 367 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros **2005-007** et **2009-008**, la Municipalité de Weedon émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 26 septembre 2012); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros **2005-007** et **2009-008**, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

### **#3.2 PROLONGATION**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Weedon désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Weedon avait le 14 août 2012, un montant de 155 300 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 207 443 \$, pour des périodes de 5 et 15 ans, en vertu du règlement d'emprunt numéro 2005-007;

**ATTENDU QUE** ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

**ATTENDU QUE** l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 26 septembre 2012;

**EN CONSÉQUENCE;**

**2012-182** IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Weedon emprunte 155 300 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations (ou de billets), pour un terme additionnel de 1 mois et 12 jours au terme original du règlement mentionné plus haut.

### **#3.3 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS**

**ATTENDU QUE** conformément aux règlements d'emprunt numéros 2005-007 et 2009-008, la Municipalité de Weedon souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Weedon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 septembre 2012, au montant de 2 367 000 \$;

**ATTENDU QU'** à la suite de cette demande, la Municipalité de Weedon a reçu les soumissions détaillées ci-dessous;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,194	119 000 \$	1,5000	2013	2,87350%
		123 000 \$	1,7500	2014	
		126 000 \$	2,0000	2015	
		130 000 \$	2,2500	2016	
		1 869 000 \$	2,5000	2017	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,150	119 000 \$	1,6500	2013	2,90147 %
		123 000 \$	1,9500	2014	
		126 000 \$	2,1500	2015	
		130 000 \$	2,3500	2016	
		1 869 000 \$	2,5000	2017	

**ATTENDU QUE** l'offre provenant de VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. s'est avérée la plus avantageuse.

**EN CONSÉQUENCE;**

**2012-183**

IL EST PROPOSÉ par Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 367 000 \$ de la Municipalité de Weedon soit adjugée à VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

### **#3.4 CONCORDANCE**

**ATTENDU QUE** conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Weedon souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 367 000 \$ :

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
2005-007	155 300 \$
2009-008	2 211 700 \$

**ATTENDU QUE** pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

**2012-184**

IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 367 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 26 septembre 2012;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse populaire Desjardins de Weedon  
225, 2<sup>e</sup> Avenue  
Weedon (Québec) J0B 3J0

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 26 mars et le 26 septembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le secrétaire-trésorier. La Municipalité de Weedon, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**#4** **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**#5** **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**2012-185**

Monsieur Raynald Breton propose la levée de cette séance extraordinaire à 17h12.

---

Émile Royer, g.m.a.  
Directeur général / secrétaire-trésorier

---

Jean-Claude Dumas  
Maire